



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BREBIÈRES**

SEANCE DU MERCREDI 29 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du vingt-trois mars deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

M. DEVANNE Pascal donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
M. MARINO Salvatore donne pouvoir à Mme CIESLAK Jocelyne

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

- **Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance**
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h31.

ORDRE DU JOUR :

- Remplacement d'un conseiller municipal
➤ Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 février 2023

FINANCES

1) Vote du budget :

- 1.1) Approbation du compte de gestion 2022
- 1.2) Approbation du compte administratif 2022
- 1.3) Affectation des résultats
- 1.4) Vote du taux des taxes
- 1.5) Vote des subventions allouées aux associations
- 1.6) Vote du montant de la bourse communale
- 1.7) Vote du montant de la participation financière allouée aux élèves des écoles élémentaire et maternelle
- 1.8) Vote du budget primitif 2023

RESSOURCES HUMAINES

2) Modification du régime indemnitaire - RIFSEEP

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 3) Remplacement d'un élu au Comité Social Territorial (CST)

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE

- 4) Renouvellement de la convention de coordination avec les services de l'Etat

DÉCISIONS DU MAIRE – Aucune décision prise depuis le 9 février 2023

QUESTIONS DIVERSES

DEROULE DE LA SEANCE

Observations

Je vous propose préalablement au conseil municipal de faire une minute de silence à la mémoire de notre collègue Mme Nadine GUGLIELMI qui est décédée le 6 mars dernier. Je vous propose que l'on se lève pour une minute de silence, si vous le voulez bien suivi par des applaudissements pour une personne qui nous était tous très chère et pour saluer son courage.

Après la minute de silence, des applaudissements en son honneur.

Je vous remercie.

Je souhaite la bienvenue à Madame Sylvie ANDRZEJCZAK suivante de la liste « Un maire pour votre avenir, une équipe à votre service », bienvenue Sylvie et je passe la parole à Mme DAMIENS pour procéder à l'appel.

Appel

Merci Madame DAMIENS.

Comme je l'avais précisé à l'occasion de la dernière réunion de conseil, vous le savez les procédures de publication des actes ont évolué, pour ce qui concerne le conseil municipal, on doit aujourd'hui approuver un procès-verbal et non plus un compte rendu. Vous avez tous reçu celui de la séance du 15 février 2023 qui vous a été transmis avec la convocation.

Avez-vous des questions ?

J. CIESLAK : Monsieur le maire, j'ai une ou deux questions, en fait nous n'allons pas approuver ce compte-rendu puisqu'il ne retrace pas la régularité des termes que j'ai employés.

Monsieur le Maire : C'est enregistré.

J. CIESLAK : Justement. Par exemple, vous reprenez dans votre compte-rendu « c'est le contexte économique qui a fait fuir les investisseurs privés », je n'ai pas dit ça du tout, la lettre que j'ai faite, j'ai dit : « c'est le contexte économique qui attire les investisseurs privés notamment sur la friche Stora encouragés par la communauté de communes OSARTIS », je sais très bien que Stora n'appartient pas à OSARTIS-MARQUION donc je ne comprends pas pourquoi cela a été retranscrit comme ça.

Monsieur le Maire : C'est retranscrit par les services, je vous rappelle que la préfecture ne nous demande pas de retranscrire mot pour mot, sinon cela serait évidemment trop long. Après si on s'est trompé sur le sens que vous vouliez donner, on le corrigera s'il le faut cela ne pose pas de problème.

J. CIESLAK : Si vous voulez bien corriger, je vous transmettrai ma lettre.

Monsieur le Maire : Si vous voulez, le but étant d'être le plus précis possible, évidemment en saluant aussi le travail que cela demande au service, qui est encore en plus du travail qui était à faire donc il faudra les excuser si de temps en temps il peut y avoir quelques erreurs ou quelques coquilles, on les corrigera s'il le faut.

S'il n'y a pas d'autres remarques ou de questions, je vous remercie.

Le procès-verbal est à signer uniquement par la Secrétaire de séance Marina MARTEAU et moi-même. Mme DAMIENS va passer avec la liste des conseillers municipaux en exercice pour le nouveau registre, suite à l'entrée de Mme ANDRZEJCZAK.

FINANCES

1. Vote du budget

1.1) Approbation du compte de gestion 2022

Je cède la parole à Madame Lévêque qui va vous présenter celui-ci.

M. LEVEQUE présente les pages 6 et 7 du « bilan 2022 rapport de présentation 2023 », transmis avec la convocation.

Avez-vous des questions sur le compte de gestion ?
Silence

Monsieur le Maire : s'il n'y a pas de question, on va passer au vote.
Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté comme suit :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 8 (Didier DEGORGUE, Nicolas CICORIA, Nathalie POTEAU, Sophie MORENT, Rémi DUCONSEIL, Jocelyne CIESLAK et sa procuration, Eva LIENARD).

1.2) Approbation du compte administratif 2022

Madame LEVEQUE je vous laisse le présenter.

M. LEVEQUE présente les pages 1, 3 et 4 du rapport.

Avez-vous des questions pour le compte administratif ?
Silence

Nous allons demander à Monsieur le Maire de bien vouloir sortir de la salle.

K. DOUVIRIN : Nous passons au vote pour le compte administratif
Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté comme suit :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 8 (Didier DEGORGUE, Nicolas CICORIA, Nathalie POTEAU, Sophie MORENT, Rémi DUCONSEIL, Jocelyne CIESLAK et sa procuration, Eva LIENARD).

1.3) Affectation des résultats

Je cède la parole à Madame LEVEQUE.

M. LEVEQUE présente la page 9 du rapport.

Avez-vous des questions ?
Silence

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.
Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté comme suit :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 8 (Didier DEGORGUE, Nicolas CICORIA, Nathalie POTEAU, Sophie MORENT, Rémi DUCONSEIL, Jocelyne CIESLAK et sa procuration, Eva LIENARD).

1.4) Vote du taux des taxes

M. LEVEQUE présente la page 10 du rapport.

Il est proposé de maintenir les taux en 2023, cela se traduit comme suit :

- Taux TFPB : 38.97 % (dont le taux communal : 16.71 %)
- Taux TFPNB : 52.42 %
- Taux TH : 19.47 %

Monsieur le Maire : Les taux sont donc fixes.

Y a-t-il des questions pour ce point ?

Silence

S'il n'y a pas de question, je propose de passer au vote

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

1.5) Subventions

Vous avez tous reçu le tableau détaillant l'attribution des subventions aux associations, je vous propose donc de les allouer de la façon suivante :

	2022	2023
SUBVENTIONS ANNUELLES		
Réveil Musical	5 000,00 €	7 000,00 €
Amicale donneurs de sang	456,00 €	600,00 €
Football	17 500,00 €	15 000,00 €
Basket Club Brebières	14 500,00 €	14 500,00 €
Comité A.C.P.G. – C.A.T.M.	259,00 €	259,00 €
F.N.A.C.A.	242,00 €	242,00 €
Foyer des Aînés	1 172,00 €	1 200,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	-	750,00 €
Comité Communal des Fêtes	7 500,00 €	6 000,00 €
Cyclo-Club Brebiérois	-	200,00 €
Moov & Dance	-	300,00 €
Collectionmania	1 465,00 €	1 500,00 €
Confrérie des Béliers	171,00 €	171,00 €
Jardins familiaux de Brebières	155,00 €	155,00 €
Association AFR	1 000,00 €	1 000,00 €
La Boule Brebiéroise	750,00 €	600,00 €
Le Billon	750,00 €	750,00 €
De Fil en aiguille	300,00 €	500,00 €
Association Familiale	500,00 €	500,00 €
Colombophile	600,00 €	600,00 €
Brebières'Fit	600,00 €	600,00 €
Créateurs de talents	600,00 €	750,00 €
Aidons-nous	-	300,00 €
Association VDS	-	1 500,00 €
Association Jumelage Ecosse	-	500,00 €
SOUS-TOTAL (1)	53 520,00 €	55 477,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		
Clovis Sport Organisation (course à travers les Hauts de France)	-	2 000,00 €
SOUS-TOTAL (2)	-	2 000,00 €
RÉALISÉ (1) + (2)	53 520,00 €	57 477,00 €
RÉSERVE	1 382,00 €	-
PRÉVU AU BP	54 902,00 €	57 477,00 €

Avez-vous des questions concernant ces subventions ?

N. CICORIA : Est-ce que l'on peut avoir des explications sur ce qui justifie les hausses et les baisses ?

Monsieur le Maire : On ne va pas reprendre toutes les lignes, quelles lignes vous intéressent ?

N. CICORIA : Créateurs et talents : + 150 € ?

Monsieur le Maire : Les créateurs de talents ont des besoins qui augmentent et nous avons estimé qu'ils avaient fait un travail exemplaire, ils ont fait quelque chose qui met en valeur la ville puisqu'il y a eu des centaines de personnes qui sont venues à leur week-end de présentation et il nous apparaissait logique d'augmenter leur subvention.

N. CICORIA : La Boule Brebiéroise : - 150 € ?

Monsieur le Maire : Alors la Boule Brebiéroise, ils sont de moins en moins nombreux et leurs finances sont tout à fait saines, puisqu'ils ont plusieurs milliers d'euros d'avance, c'est pour cela que cela a été baissé un tout petit peu.

Je vous rappelle que la Boule Brebiéroise, c'est la 3^{ème} année qu'elle touche une subvention puisqu'elle n'en avait jamais eu avant l'élection de la nouvelle municipalité.

N. CICORIA : L'association colombophiles : + 300 € ?

Monsieur le Maire : Ils ont la même somme que l'année dernière 600 € si vous reprenez le tableau.

M. LEVEQUE : C'est la maquette de la M57 et elle ne reprend pas l'année précédente. Pour l'année prochaine on fera un tableau en plus, reprenant l'année voire les 2 années précédentes.

N. CICORIA : Qu'est-ce qui justifie finalement cette différence ?

Monsieur le Maire : La subvention était déjà à 600 € l'année dernière mais on vérifiera. Le but pour cette association est que la subvention soit égale à celle versée l'année dernière.

Est-ce que vous avez d'autres remarques concernant d'autres subventions ?
Silence

S'il n'y a pas d'autre remarque messieurs-dames, nous allons passer au vote. Je vous rappelle que certaines personnes sont amenées à sortir puisqu'ils font partie des associations : Michael DEGELDER qui fait partie de la direction du football, Mme MARTEAU faisant partie de l'association aidons-nous, Mme POTEAU qui fait partie de la direction des jardins ouvriers et Maria BELVERGE qui fait partie de Brebières'Fit.

Mme DOUVIRIN prend le secrétariat pour ce point.

Nous allons passer au vote :
Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

1.6) La bourse communale

La commune octroie chaque année à tous les enfants de moins de 16 ans fréquentant un établissement du second degré une bourse communale.

Je vous propose, pour l'année scolaire 2023/2024, de maintenir cette bourse communale en l'augmentant de 6%, soit un montant de 35€ au lieu de 33€.

Avez-vous des questions ?
Silence

S'il n'y a pas de question nous allons passer au vote.
Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

1.7) Participation financière allouée aux élèves des écoles élémentaires et maternelle

Tous les ans, la Commune octroie aux élèves des écoles Curie-Pasteur et St-Exupéry une participation financière pour les fournitures scolaires.

Je propose à l'assemblée délibérante la reconduction de cette participation pour l'année scolaire 2023 / 2024, en l'augmentant de 6 % soit 50€ par enfant. Elle était de 47 € l'année dernière.

Avez-vous des questions ?

N. POTEAU : On peut savoir sur quel chapitre du budget sera cette subvention enfin cette participation ?

M. LEVEQUE : Article 6067

N. POTEAU : L'année dernière il y avait 29 000 € pour un montant par enfant de 47 € si je ne me trompe pas de ligne et pourtant en augmentant de 3 € par enfant la ligne est à 28 000 €.

M. LEVEQUE : Article 6067, l'an dernier en budget voté on était à 28 000 € pour un réaliser de 25 620 € et cette année il est proposé un budget de 30 000 €.

N. POTEAU : Excusez-moi.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

1.8) Vote du budget primitif 2023

M. LEVEQUE présente la page 22 du rapport.

Est-ce que vous avez des questions sur les recettes de fonctionnement ?

J. CIESLAK : Les intitulés des chapitres avec la M57 ne sont pas très lisibles

M. LEVEQUE : Pas trop de changement par rapport à la M14 c'est plus au niveau des articles

Plus de question.

M. LEVEQUE présente la page 28 du rapport.

Avez-vous des questions en dépenses de fonctionnement ?

J. CIESLAK : Le chapitre 64112 : ça correspond à quoi 38 390

M. LEVEQUE : Le 64112 dans le chapitre 012 « charges de personnel » a été entièrement découpée dans la M57 et correspond au supplément familial et à l'indemnité de résidence.

J. CIESLAK : L'indemnité de résidence c'est ?

M. LEVEQUE : l'indemnité de résidence fait partie du traitement c'est un pourcentage sur le traitement brut indiciaire en fonction du lieu de résidence des agents.

J. CIESLAK : J'ai une autre question, le 65748 : 481 477

M. LEVEQUE : Le 65748 fait mention du fonctionnement aux autres personnes de droit privé. Il y a un gros changement puisque la participation de la commune au concessionnaire People & Baby pour la DSP est versée sur cet article-là, cela rentre dans les subventions de fonctionnement.

M. le Maire : Rassurez-vous il y a les recettes en face cela équilibre.

M. LEVEQUE : Y a-t-il d'autres questions ?

Silence

M. LEVEQUE poursuit sa présentation.

Avez-vous des questions pour les dépenses d'investissement ?

**Observation du
Groupe « Brebières
en mouvement » :
* d'une pré-étude**

E. LIENARD : Concernant la ligne aménagement d'une classe supplémentaire est-ce lié à la nouvelle classe qui va ouvrir à la rentrée 2023, nous avons déjà une salle de prévue et il suffit juste de l'aménager ?

Monsieur le Maire : c'est ça, une création nous coûterait beaucoup plus cher, c'est un aménagement comme cela est noté.

E. LIENARD : Concernant la vidéoprotection, nous allons développer l'installation de nouvelles caméras ?

Monsieur le Maire : Il y en a quelques-unes qui vont être posées ce mois-ci essentiellement à l'entrée des nouveaux lotissements et également au domaine de la Clef des Champs qui sera intégré au domaine public en fin d'année.

Y a-t-il d'autres questions concernant ces investissements ?

N. CICORIA : Pour la création du pôle socio-culturel, les 1 100 000 € c'est sur la base du prêt-étude*, devis ?

Monsieur le Maire : C'est une réserve, les devis on a déjà évoqué ce point plusieurs fois il y a l'acquisition du bâtiment par l'EPF, c'est la première partie et l'autre partie c'est la rénovation de l'ancienne grange et des écuries pour en faire la médiathèque et des salles pour les associations.

N. CICORIA : En 2022, était budgété 1 400 000 € et cette année 1 100 000 €, qu'est-ce qui explique cette différence ?

Monsieur le Maire : La différence est simple, c'est que l'on n'acquiert pas le château.

Je ne peux pas vous donner le montant du prix du château puisque c'est entre le propriétaire et l'EPF.

Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant ces dépenses d'investissement ?

Silence

La présentation du budget est finie, nous allons donc passer au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté comme suit :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 8 (Didier DEGORGUE, Nicolas CICORIA, Nathalie POTEAU, Sophie MORENT, Rémi DUCONSEIL, Jocelyne CIESLAK et sa procuration, Eva LIENARD).

RESSOURCES HUMAINES

2- La modification du régime indemnitaire – RIFSEEP

Le RIFSEEP est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel mis en place à partir du 1er janvier 2017 pour la filière administrative et étendu aux différents cadres d'emploi au fur et à mesure de la publication des arrêtés de correspondances de l'état.

Aujourd'hui on doit fixer les montants annuels maxima de l'IFSE et du CIA pour les 3 groupes du grade de rédacteur, aujourd'hui tous occupés.

Est-ce que vous avez des questions concernant ce point ?

S'il n'y a pas de question nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

3- Remplacement d'un élu au Comité Social Territorial (CST)

Suite au décès de Madame Nadine GUGLIELMI, membre titulaire du collège employeur du CST, il y a lieu de la remplacer au sein de cette instance pour la durée du mandat en cours.

Je vous propose de nommer Monsieur Bertrand DEMOULIN membre titulaire du collège employeur au sein du CST.

Avez-vous des questions ?
Silence

S'il n'y a pas de question nous allons passer au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE

4- Renouvellement de la convention de coordination avec les services de l'Etat.

En 2020 une convention de coordination a été signée avec les services de l'Etat, pour une durée de 3 ans. Elle a fait l'objet d'un avenant en 2021 pour la mettre en adéquation avec l'évolution des moyens mis à disposition de la police municipale (armement, vidéoprotection, etc.).

Celle-ci arrive à échéance le 24 mai 2023 et il convient de la renouveler.

Conformément à l'article L512-6 du CSI (Code de la Sécurité Intérieure) la convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat précise, après réalisation d'un diagnostic préalable des problématiques de sûreté et de sécurité auxquelles est confronté le territoire, les missions complémentaires prioritaires, notamment judiciaires, confiées aux agents de police municipale ainsi que la nature et les lieux de leurs interventions, eu égard à leurs modalités d'équipement et d'armement. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles de la police et de la gendarmerie nationales. Elle précise la doctrine d'emploi du service de police municipale.

Avez-vous des questions ?
Silence

S'il n'y a pas de question nous allons passer au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

Il n'y a pas eu pour ce conseil municipal de décision du maire je vais donc passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Je vais aborder en premier les questions du groupe « Brebières en mouvement » :

Première question : Dans le lotissement le village, les habitants n'ont pas d'éclairage public alors que la zone est en travaux donc fortement accidentogène. Ceux-ci ont demandé à avoir un éclairage des rues ? Pouvez-vous nous apporter des éléments quant à leur demande ?

P. HERBAUT : C'est un lotissement privé, c'est PROTERAM qui a aménagé ce lotissement. Comme tout lotissement il y a des phases de travaux : dégager les accès, passer les réseaux souterrains, une couche d'enrobé et l'éclairage public arrive à la fin quand toutes les constructions sont terminées ; les travaux de finition commenceront pendant l'été.

R. DUCONSEIL : Donc en été, il y aura de l'éclairage.

P. HERBAUT : Je ne dis pas que ça fonctionnera, ce sera fait pendant l'été.

Monsieur le Maire : C'est du privé, ce n'est pas quelque chose que l'on maîtrise.

R. DUCONSEIL : oui bien sûr mais aujourd'hui des maisons sont habitées et si on attend que la dernière maison soit construite il y en a encore pour un an.

P. HERBAUT : ce sera la même chose sur le lotissement le domaine des Moulins.

R. DUCONSEIL : bien sûr mais dans les grands lotissements comme ça ils font des livraisons par phasage pour éviter de pénaliser la rue qui est n'est pas éclairée depuis des mois.

P. HERBAUT : C'est eux qui font leur phasage car il reste tous les terrains côté SNCF.

Question numéro 2 : le tableau d'affichage à côté de la mairie ne fonctionne plus. A quel facteur est lié ce dysfonctionnement ?

C. TRIPLET : C'est un tableau d'affichage qui est en panne depuis une bonne dizaine d'années, nous avons fait appel à deux sociétés pour faire des diagnostics et connaître le problème de ce panneau.

Le premier problème est que les câbles de connexion existant sont obsolètes et le deuxième problème est que le logiciel de gestion du panneau n'existe plus.

Monsieur le Maire : C'est la raison pour laquelle il va être démonté.

Question numéro 3 : les riverains de l'entreprise A2F et NGE ont évoqué leurs problèmes de nuisances. Nous vous avons interpellés sur le sujet. Quelles dispositions ont été prises pour réduire ces nuisances ?

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que la société A2F se situe sur la Route Nationale et a été rachetée par la société NGE, c'est donc une seule société. Une personne nous avait adressé un courrier en mairie concernant certaines nuisances qui pouvaient être occasionnées par cette entreprise, elle s'est mise directement en relation avec l'entreprise et j'ai moi-même reçu l'entreprise pour signifier les nuisances subies et les services ont été également très réactifs, le service urbanisme et la police municipale, puisqu'ils sont allés voir régulièrement la personne pour lui expliquer l'avancement de la situation. Il y a eu au moins 6 mois de retard dans leurs travaux et aujourd'hui les nuisances diminuent puisque les traitements se feront moins d'une demi-journée par semaine. L'entreprise a pris en compte la demande des riverains et cela ne se fera pas le mercredi ni pendant les vacances scolaires ni le week-end. Tout cela pour vivre en harmonie tous ensemble.

Mon rôle a été un rôle de médiateur puisque c'est une affaire privée.

N. CICORIA : J'ai déjà eu l'explication mais indépendamment de la charge de travail de cette entreprise, est-ce que le niveau sonore qui est générée par cette activité est dans les normes pour les riverains, c'est ça la question.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas le sens de la question que vous aviez posée.

N. CICORIA : C'est un complément.

Monsieur le Maire : Il n'appartient pas à la mairie d'envoyer des gens pour constater si c'est au-dessus des normes, ça peut être réglé dans un cadre privé ou judiciaire si la personne estime que les bruits sont trop importants, ils se sont déjà contactés l'un et l'autre, je pense qu'ils vont pouvoir s'arranger en bonne intelligence et qu'à partir du moment où les nuisances ont déjà fortement diminué, ils ont déjà pris attache, ils se parlent et arrivent à résoudre des problèmes.

Question n° 4 : le 17 mars, vous avez publié sur différents supports internet une information sur le survol de Brebières par un drone. Quel est l'intérêt de cette démarche ? À quoi cela sert-il et quel est le coût de cette prestation ? Pourquoi la publication sur Facebook - page de la mairie - a-t-elle été supprimée ?

Monsieur le Maire : Le but de ce survol de ce drone est de faire des images de la ville et c'était réalisé par une société dirigée par un Brebiérois, le but est publicitaire, il s'agit de faire une prestation vidéo pour mettre en valeur notre ville. Le coût est estimé à environ 1 000 € et ce sera diffusé lors des événements qui mettent en valeur la ville. Voilà le sens de ce passage de drone qui a évidemment eu tous les accords des bâtiments publics et zones commerciales.

La publication a été supprimée puisque la vidéo devait être mise en ligne quelques jours après et comme cela prend du temps pour faire le montage et la compléter, elle n'est pas encore faite. Elle sera diffusée lors des événements plus populaires que l'on a sur la commune.

D. DEGORGUE : Lors du passage du drone, il y a une histoire de droits à l'image et il n'y avait aucun panneau qui indiquait que les gens étaient filmés, est-ce que c'est normal ?

G. DEPREZ : Il n'y a pas lieu de l'apposer sur un panneau puisque personne n'a été filmée, il n'y a eu que des sites appartenant à la commune et des commerces avec l'accord des commerçants, il n'y a pas besoin de prévenir les gens à partir du moment où ils ne sont pas filmés.

Je passe maintenant aux questions du groupe « Brebières avec vous ».

Je voulais juste faire une précision avant. J'ai reçu ce mail de vous, Mme LIENARD, hier à 20h27 sur ma messagerie de mairie privée, alors j'en ai pris connaissance, heureusement, parce que comme le règlement intérieur le demande, il faut envoyer vos questions sur l'adresse mairie. Je vais y répondre mais la prochaine fois envoyez votre mail directement à la mairie.

Question n° 1 : Lors de la visite de pré-rentree 2021-2022, en compagnie des parents élus et de M. MALINA nous avons échangé sur la possibilité d'aménager la cour de récréation donnant sur la médiathèque. En effet, celle-ci ne dispose d'aucun aménagement de type espace vert ni de mobilier tel qu'un banc. La cour est encerclée de bâtiments et une vraie bouffée d'air est plus que nécessaire pour nos petits écoliers qui souhaitent s'aérer et profiter d'une vraie pause.

Lors de la visite de pré-rentree 2022-2023, voyant qu'aucun projet n'avait été réalisé, nous avons formulé cette même demande. Nous avons également demandé une commission jeunesse pour échanger sur un vrai projet.

Un aménagement, même simple, quel qu'il soit est-il prévu ?

P. HERBAUT : Oui c'est vrai, on ne l'a pas fait l'année dernière. Dans le budget, il y a une ligne « mobilier urbain », il est prévu d'acheter des poubelles, un banc dans un premier temps, après les travaux de réfection de la cour. Il y aura quelque chose de posé cet été, pour la rentrée prochaine.

E. LIENARD : Je vous remercie d'avoir tenu compte de cette demande, certes mais avec un délai important. Cette cour est encerclée de bâtiments, ils sont enfermés toute la journée, il est plus que nécessaire de faire un aménagement qui serait profitable aux élèves, qu'ils puissent prendre une bouffée d'air lors des récréations pour se divertir pleinement.

Sachant qu'il y a des aides, nous pouvons demander des subventions pour aménager les cours d'école, il serait possible d'en parler en commission jeunesse ou en commission travaux, cela étant dit on peut également solliciter l'équipe pédagogique mais aussi les écoliers pour que ce soit un vrai projet dynamique.

Monsieur le Maire : On en prend note et il y a 12 000 € dédié au mobilier urbain, on puisera sur cette ligne pour essayer de faire quelque chose de cohérent même si ce n'est pas cette année que la cour sera entièrement refaite.

E. LIENARD : Bien sûr mais demander aux élèves, je pense que ça peut être bien aussi d'avoir leur vision et pas seulement des décisions d'adultes.

Monsieur le Maire : Je comprends bien, ça appartient plus aux enseignants qu'à la mairie, on peut leur soumettre l'idée, c'est plus à eux d'imaginer et de se projeter sur ce qui peut être fait, après à nous de trancher sur ce qui est résiliable en fonction du budget.

P. HERBAUT : Je me permets de compléter, pourquoi on ne se presse pas pour refaire l'enrobé, parce qu'aujourd'hui il y a une politique de développement et vous parliez de subvention avec les cours OASIS, pour transformer les cours d'école en îlot de fraîcheur pour rafraîchir les enfants, etc. On a commencé à regarder donc aujourd'hui, si on refait de l'enrobé et qu'on s'oriente dans 2 – 3 ans sur un aménagement de cours OASIS, on ne veut pas aller trop vite. Pour répondre à votre question sur les subventions, sachez que chaque opération en investissement faite, toutes les demandes possibles sont demandées grâce à nos services, de ce côté-là, les dossiers sont tellement complexes à compléter, c'est un sacré travail et je tiens encore à remercier les services de nous épauler dans ces démarches.

E. LIENARD : Tout à fait, je tiens à rappeler qu'en tant que chargé de mission à l'éducation et au développement durable pour l'académie de Lille, on peut travailler en intelligence collective.

Question n° 2 : dimanche 19 mars, un drone a survolé notre commune. Vous avez réalisé une communication sur le réseau social de la ville le lundi 20 mars. La publication portée sur la présence du drone, l'entreprise partenaire et l'accompagnement de sécurité. De nombreux concitoyens se sont interrogés et ont posé des questions auxquelles ils n'ont trouvé aucune réponse. Depuis la publication a été retirée.

Les concitoyens ont besoin d'être rassurés et doivent savoir clairement quel est l'objet, la finalité de cette publication est pourquoi a-t-elle été retirée ?

Monsieur le Maire : Je vais survoler cette question, si vous me permettez l'expression, puisque c'est la même question que « Brebières en mouvement » sur le drone ; je passe donc à la question numéro 3.

Question n° 3 : depuis quelques mois, l'ensemble des élus n'est plus représenté sur le réseau social de la ville de Brebières. En effet, les élus des deux groupes d'opposition étaient présents et se sont rassemblés en mémoire de nos anciens lors d'une cérémonie patriotique du 11 novembre et du 13 mars. Aucune photo ne présente l'ensemble des élus, seules des photos du groupe majoritaire sont communiquées.

De même, d'autres manifestations comme pour exemple la distribution des colis de nos aînés, les photos sont sélectionnées.

Nous avons déjà contacté à ce sujet afin de publier des photos de concitoyens accompagnés d'élus de l'opposition.
Nous n'avons jamais eu de réponse, ni même vu de modification.
Pourriez-vous modifier les publications en question ?

Monsieur le Maire : Les publications en question ne peuvent pas être modifiées. Nous avons un service de communication avec une personne en apprentissage à qui on transmet les photos, à qui on demande de faire un texte et la sélection des photos se fait essentiellement par elle. Rassurez-vous pour les prochaines publications, il y aura des photos de tout le monde, pour tout vous dire certaines photos ne sont pas de bonne qualité, il n'y a pas de volonté du groupe majoritaire de faire en sorte que vous ne soyez pas sur les photos.

Question n° 4 : dans les communes de 1000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus et ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du Conseil municipal, ainsi est rédigé l'article L.2121- 27- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une page Facebook peut donc être assimilée à un bulletin d'information dès lors qu'y sont publiés des informations sur les réalisations et la gestion du conseil municipal uniquement.

Si la page n'est pas dédiée qu'à des informations pratiques, factuelles ou locales à vocation générale, alors l'ensemble des élus doit pouvoir communiquer.

Est-il possible de proposer une solution permettant l'entente pour une communication plus saine ?

Monsieur le Maire : Je vais vous demander de vous rapporter à l'article du règlement intérieur, article validé par tout le monde, voté en mars 2021, qui est l'article 23 qui concerne l'expression de la minorité dans le bulletin d'informations municipales.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article.

« L'article L2121-27-1 du CGCT vise à la fois les publications sur papier ou sur support numérique, tels que les sites internet et la page Facebook des communes (TA Montreuil, 2 juin 2015, n° 1407830 ; TA Melun, 30 novembre 2017, Lagny-sur-Marne ; CAA Lyon, 26 juin 2018, n° 16LY04102).

La mise en ligne sur le site internet du bulletin papier, comprenant déjà la tribune des élus n'appartenant pas à la majorité, suffit à satisfaire cette disposition, sans que la commune ne soit tenue de prévoir un autre espace d'expression sur le site (CAA Nancy, 30 juin 2016, commune de Jarville-la-Malgrange, n° 16NC00169 et 16NC00170) »

Ça s'applique également pour le Facebook, lorsque le bulletin de 32 pages est mis sur le site comme sur le Facebook, cela suit exactement ce qui a été voté par le conseil municipal, à l'unanimité en mars 2021 y compris par vous, cela respecte le cadre légal et les décisions des tribunaux.

Je me permets également de vous rappeler que vous disposez d'un tiers de page dans l'expression des groupes politiques pour le bulletin d'informations et que normalement ce qui doit être mis à disposition de chaque groupe doit être proratisé en fonction du poids des groupes, ce qui signifie que sur cette page comme vous êtes 3 sur 29 vous pourriez avoir 1/10 de page, vous en avez 1/3, ce qui veut dire que légalement votre texte devrait faire 2/3 de moins de ce qu'il fait, je pense que nous avons fait un geste qui me paraît supérieur à ce que la loi nous oblige tout comme pour « Brebières en mouvement », puisque vous êtes 5 sur 29, vous pourriez donc avoir 1/6 de page et donc nous le reste.

E. LIENARD : Concernant la page Facebook je ne dis pas que c'est illégal, c'était surtout pour rebondir par rapport à la question 3 sur la publication du visuel, notamment.

Monsieur le Maire : ça répond à votre question, le règlement intérieur et les différents tribunaux administratifs ont répondu à ça. Il n'y a aucune obligation faite sur un site internet ou sur un Facebook des différentes mairies de publier des choses qui correspondent à l'opposition, à partir du moment où sur ces mêmes Facebook ou les mêmes sites internet sont publiés vos tribunes, dont je vous rappelle qu'elles sont plus grandes que ce que la loi vous autoriserait à avoir.

E. LIENARD : J'entends bien, les informations écrites, il n'y a pas de soucis mais vraiment j'insiste sur le visuel, nous on aimerait être également représenté.

Monsieur le Maire : J'ai bien compris et je vous ai répondu préalablement.

La séance est levée à 22h10.

Fait à BREBIERES, le 9 juin 2023.

Lionel DAVID,
Maire.



Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marina Marteau', written over a horizontal line.

Publié le 21/9/2023
Affiché le 21/9/2023